



REFERENCE : ICC-ASP/5/SP/42

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments à la mission permanente de ... auprès de l'Organisation des Nations et, se référant à sa note verbale ICC-ASP/5/SP/25 du 3 octobre 2006, a l'honneur de demander que les pouvoirs pour la reprise de la cinquième session de l'Assemblée, qui se tiendra à New York du 29 janvier au 1<sup>er</sup> février 2007, soient soumis au Secrétariat, si possible, avant le 19 janvier 2007. Les travaux de la Commission de vérification des pouvoirs et de l'Assemblée en seraient facilités.

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties tient à rappeler que si un État n'a pas le même représentant à la cinquième session à La Haye et à la reprise de la cinquième session à New York, des pouvoirs distincts devront être présentés pour la reprise de la cinquième session. Si les pouvoirs sont identiques pour la cinquième session et pour la reprise de la cinquième session, il n'y aura pas lieu de soumettre des pouvoirs distincts. Le Secrétariat note que l'absence de pouvoirs peut affecter le droit de vote de l'État Partie concerné.

Les pouvoirs doivent émaner du chef d'État ou de gouvernement ou du ministre des affaires étrangères ou d'une personne habilitée par l'un d'entre eux. Tout changement de suppléant ou de conseiller doit être communiqué par écrit au Secrétariat de l'Assemblée par le représentant de l'État.

Les pouvoirs devraient de préférence indiquer le nom du représentant de l'État, ainsi que ceux des suppléants et conseillers, pour la reprise de la cinquième session.

Les pouvoirs sont à communiquer au Directeur du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, bureau C-0676, Maanweg 174, 2516 AB La Haye (Pays-Bas). Il est également possible d'envoyer les pouvoirs par télécopie (n° 31-70-381-5476) ou par courriel ([asp@asp.icc-cpi.int](mailto:asp@asp.icc-cpi.int)). À compter du 22 janvier 2007, l'original des pouvoirs pour la reprise de la cinquième session ne doit plus être envoyé à La Haye, mais remis directement au Secrétariat de l'Assemblée au début de la reprise de la cinquième session, le 29 janvier 2007, à New York.

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties demande que le formulaire d'inscription ci-joint soit soumis aussi rapidement que possible afin d'accélérer l'établissement de la liste des participants à la reprise de la cinquième session.

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties rappelle qu'une carte d'identité ONU est requise pour accéder aux locaux de l'Organisation des Nations Unies durant la reprise de la cinquième session. Les représentants qui ne seraient pas en possession d'une carte d'identité ONU en cours de validité devront prendre contact avec leur Mission à New York. Une lettre signée du chef de la Chancellerie ou du responsable de l'administration dans laquelle figurent les noms des participants, ainsi que le formulaire SG6 dûment rempli, doivent être adressés au Chef du protocole de l'Organisation des Nations Unies. Une fois ces formulaires visés par le Service du protocole, les missions permanentes sont priées de les remettre aux représentants, qui les soumettront au bureau des cartes d'identité.

Des informations complémentaires concernant les pouvoirs et l'inscription pour la reprise de la cinquième session figurent dans le manuel du participant à la cinquième session affiché sur le site Internet de la Cour (<http://www.icc-cpi.int>).

La Haye, le 18 décembre 2006

**Pièce jointe**

Maanweg 174, 2516 AB The Hague, The Netherlands - Maanweg  
174, 2516 AB La Haye, Pays-Bas

Telephone - Téléphone +31(0)70 515 80 97 /  
Facsimile - Télécopie +31(0)70 515 83 76

[www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int) /  
[asp@icc-cpi.int](mailto:asp@icc-cpi.int)